

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
du Lundi 9 Mai 2016

Le Lundi 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Monsieur Bernard GRISON, président, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Assistaient à la réunion : Jean-José BETTIOL, Roger CHORIER, Gilles LEMOINE, Nathalie TISSERAND, Marie-Christine THEVENET, Daniel VIGNARD, Patrick LOUAHALA, Géraldine RAYNAL.

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant pas été validé par le secrétaire de séance, n'a pas pu être transmis. Il sera approuvé lors d'une prochaine séance.

**INFORMATIONS PREALABLES :**

Marchés en procédure adaptée signés par le Président dans le cadre de sa délégation : Marché à bons de commande de coordination SPS pour l'aménagement du Technoparc Saône Vallée Est à Civrieux – Cabinet COO (01540) - pour un montant de 24 900 € HT.

**Vie communautaire :**

- Nom de la micro crèche à Parcieux : « Par ci, par là » ; Inauguration : lundi 23 mai 18h30.
- Rencontres du territoire pour validation du projet de territoire les 18, 23 et 24 mai 2016 à la salle des fêtes de Misérieux par groupe de communes à partir de 18h30.
- Réunions de l'Association des communautés de France en région : le jeudi 19 mai à Bourg en Bresse de 14h à 17h et vendredi 27 mai à Vichy de 10h à 13h.

**Subventions accordées :**

- Agence de l'eau RMC : 140 000 € pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Villeneuve.
- Conseil Départemental de l'Ain : 1 765 € pour l'étude de faisabilité de mutualisation d'unités de traitement des eaux usées ; 7 000 € pour la création d'un outil de valorisation culturelle et touristique du parlement de Dombes à Trévoux.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Vente des locaux Michaud à Trévoux
2. Modification de la vente DEM à Savigneux
3. Demandes de subventions pour les travaux du Technoparc à Civrieux et du Parc d'Activités de Montfray
4. Projet de crèche à Montfray
5. Attribution de subventions aux associations
6. Attribution de subventions aux communes pour les bibliothèques
7. Rejets du centre d'enfouissement du SMICTOM de la Thorine à Misérieux
8. Servitude de passage ERDF pour la desserte de la station d'épuration à Massieux
9. Autorisation de signer les marchés de transports scolaires
10. Décisions modificatives
11. Modification du tableau des emplois
12. Désignation de délégués suppléants au SMICTOM (Beauregard)
13. Vente de terrain dans le Parc d'activités de Trévoux-Linéax-Modification délibération du 24/03/2016
14. Questions diverses

### **1. VENTE DES LOCAUX MICHAUD A TREVOUX (ANNEXE 1 : DETAILS DES PROJETS ET PLAN DES BATIMENTS)**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes Saône Vallée a acquis en décembre 2012 les locaux industriels dits « Michaud » dans le parc d'activités de Trévoux afin de permettre le transfert de l'entreprise Langlade et Picard, dont les locaux, situés route de Lyon à Trévoux, sont situés sur un emplacement réservé aux aménagements annexes du projet de tram train Sathonay – Trévoux (parkings, gare routière, ...).

L'acquisition d'une partie du tènement Michaud s'est faite au prix de 782 423 € (notaire et frais de géomètre inclus) et la CCDSV a obtenu une subvention de la DETR (Etat) de 231 000 € - soit un reste à charge pour la CCDSV de 551 423 €. L'autre partie du tènement, mitoyenne de la première a été achetée par le SMICTOM qui y a installé une recyclerie en partenariat avec l'association Val'horizon. Cette propriété du SMICTOM est grevée d'une servitude d'accès au tènement voisin, propriété de la CCDSV.

La transaction avec l'entreprise Langlade et Picard n'ayant pu se concrétiser, la CCDSV a décidé de mettre ces bâtiments à la vente en avril 2015.

Deux structures sont intéressées par l'acquisition de ces locaux.

- ✓ L'association VAL'HORIZON avec le projet « Local'lab » qui regroupe des entreprises et activités de l'économie solidaire œuvrant sur Trévoux et ses environs.

Ce projet a pour objet de regrouper sur un seul site plusieurs activités afin de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens généraux (secrétariat, comptabilité, etc ...), de reloger dans de meilleures conditions des organismes aujourd'hui très mal situés (épicerie solidaire, croix rouge française, ...), et de développer de nouvelles activités solidaires : services aux entreprises (coopérative d'entreprises, espace de coworking, atelier relais) et services aux salariés (crèche d'entreprise, recyclerie mobilier de bureau, recyclerie créative, fournil bio, ...). Le financement de l'acquisition et des travaux est assuré par une société coopérative en cours de constitution et a mobilisé plusieurs partenaires, privés et publics, dont la caisse des dépôts.

Le projet permettrait de consolider 36 emplois d'insertion et d'en créer 17 nouveaux ; 37 emplois permanents seraient créés dans un premier temps, puis 25 à terme, ce qui constituerait un pôle de 115 emplois (en ETP).

- ✓ La société CARTONNAGES HALLER qui recherche des locaux pour relocaliser ses activités situées à Vaulx-en-Velin. Cette société qui fabrique des emballages pour l'industrie du luxe (parfums, cosmétiques, ...) emploie une quinzaine de personnes.

Le chef d'entreprise habite à Saint-Didier-de-Formans. Le déménagement de l'entreprise générera le recrutement d'une dizaine d'emplois immédiatement. En effet, certains salariés ne suivront pas le déménagement. Le chef d'entreprise souhaite avancer rapidement compte tenu de ses projets de développement.

Ces deux structures ont fait la même proposition financière pour l'acquisition de ce bâtiment, soit 555 000 €.

Le Bureau, après avoir examiné ces deux projets, a considéré qu'ils avaient chacun leur intérêt et leur utilité pour le développement économique et l'emploi du territoire. C'est pourquoi, il n'a pas souhaité privilégier un projet plutôt qu'un autre.

M. Bernard REY demande si une alternative est possible pour l'un ou l'autre des projets afin de les conserver sur le territoire. M. Richard SIMMINI précise qu'une autre parcelle de terrain à louer dans la ZI de Reyrieux a été proposée à l'entreprise HALLER qui a décliné l'offre souhaitant devenir propriétaire.

Une interruption de séance est faite pour permettre aux représentants des deux candidats présents dans la salle de présenter leur projet ; Chacun ayant disposé de 5 minutes, la séance est ensuite reprise.

M. Pierre PERNET souhaite connaître le délai nécessaire à Val Horizon pour créer les emplois prévus dans le projet. M. Michel RAYMOND indique que le délai serait de 2 ans. Mme Anny SANLAVILLE considère ce délai très court pour la construction de la crèche d'entreprise prévue au projet.

M. Marc PECHOUX relève que le SMICTOM participe financièrement au projet. Or ce syndicat sera transféré à terme à la CCDSV. Il souhaite que soit évalué le coût qui restera à la collectivité. Le montage financier du projet « local'lab » est précisé par Mme Brigitte COULON, qui a analysé le projet.

M. Raymond MOUSSY regrette que l'on ne puisse pas soutenir les deux projets, aussi la Présidente de séance propose que la CCDSV s'engage à rechercher des solutions pour le projet présenté par Val'Horizon.

Au terme des débats, il est proposé de procéder au vote à bulletin secret pour désigner l'acquéreur de ce bâtiment.

Mme Brigitte COULON demande si un membre du conseil communautaire détient le pouvoir de Mr Grison. Après décompte, 23 conseillers communautaires présents ou ayant donné pouvoir, soit plus du tiers des 36 votants s'étant prononcé pour le vote à bulletin secret, il est décidé de procéder au vote secret.

M. Yann GALLAY et Mme Gaëlle LICHTLE, benjamin et benjamine de l'assemblée, sont désignés assesseurs pour ce scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 17 voix pour l'entreprise CARTONNAGES HALLER, 16 voix pour l'association VAL'HORIZON, 2 bulletins blancs (M. Michel RAYMOND, ne prenant pas part au vote), décide de vendre à l'entreprise CARTONNAGES HALLER ou toute entité qui lui serait substituée, le bâtiment Michaud pour un montant de 555 000 € TTC. Le Conseil autorise le Président à signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la vente de ce bâtiment.

Enfin, le Conseil demande que soit recherchée rapidement une solution alternative pour soutenir le projet « Local'lab » présenté par l'association VAL'HORIZON et les entreprises solidaires.

## **2. MODIFICATION DE LA VENTE DME A SAVIGNEUX**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes a vendu en 2013, sur la zone artisanale en Presle à Savigneux, différentes parcelles à l'entreprise DME (Distribution Métal Equipement) afin de permettre une extension de son bâtiment (délibération N°2013-11-78-D du 12 novembre 2013).

Le bornage et le document d'arpentage du terrain ont été réalisés par le cabinet de géomètre De Framond de Villars-les-Dombes. La désignation des parcelles, après arpentage, était la suivante :

✓ ZL 320 :	4 223 m <sup>2</sup>
✓ ZL 283 :	190 m <sup>2</sup>
✓ ZL 321 :	6 m <sup>2</sup>
TOTAL de	4 419 m <sup>2</sup>

Or, une erreur de bornage a été réalisée par le géomètre et le terrain vendu s'est avéré être amputé d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> au détriment de la société DME. La superficie du terrain est donc de 4 335 m<sup>2</sup> et non de 4 419 m<sup>2</sup> comme mentionné dans la délibération en 2013.

Un nouveau bornage et un nouvel arpentage ont donc été réalisés en 2015 afin d'avoir un découpage conforme au 4 335 m<sup>2</sup> (parcelle nouvellement cadastrée ZL 329).

La CCDSV a été saisie par le notaire de l'entreprise DME, qui nous demande de procéder à la régularisation juridique et financière de ce dossier, à savoir le remboursement à l'entreprise DME de la somme de 2 063,88 € correspondant au trop payé par la société (84 m<sup>2</sup> X 24,57 € HT).

Cette somme a été inscrite en dépenses au budget Aménagement des zones d'activités pour l'exercice 2016. Les frais occasionnés par cette modification sont à la charge de la CCDSV, y compris les frais de régularisation de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la modification du bornage de la parcelle ZL 239 à Savigneux dont la superficie est de 4 335 m<sup>2</sup> ainsi que la modification qui en résulte pour l'acte de vente.

Il autorise le président à signer l'acte authentique modifiant la surface vendue à l'entreprise DME ainsi que toute pièce se rapportant à cette rectification et décide de rembourser à l'entreprise DME, la somme de 2 063.88 € correspondant au trop payé par la société pour la superficie non vendue (84 m<sup>2</sup> X 24,57 € HT / m<sup>2</sup>).

M. André COLLON demande si la CCDSV s'est retournée contre l'arpenteur pour l'erreur qu'il a commise. M. Richard SIMMINI dit que non parce que la somme n'est pas significative.

### 3. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX SUR LE TECHNOPARC A CIVRIEUX ET SUR LE PARC D'ACTIVITES DE MONTFRAY A FAREINS

#### 3.1 Technoparc Saône Vallée - Civrieux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes prépare actuellement les travaux de la phase 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux. L'entreprise Gifetal devrait s'implanter prochainement sur cette seconde phase et un permis de construire est en cours de dépôt.

Au stade avant-projet, les travaux ont été estimés par le maître d'œuvre INFRAVIA à 2,19 M€ HT, montant auquel s'ajoute l'acquisition foncière de la tranche 2, soit 1,32 M€.

Des subventions sont possibles au titre du schéma de développement économique du Département de l'Ain pour les travaux dans les zones d'activités de rang intercommunal. Une subvention à hauteur de 25 % du montant des travaux plafonnés à 2 M€ peut être sollicitée compte tenu du fait que le Technoparc à Civrieux est inscrit au SCOT du territoire.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	2 194 705 €	Conseil Départemental	500 000 €
Acquisitions foncières	1 329 952 €	DETR (sur achat foncier) <i>obtenue</i>	294 885 €
		CCDSV	2 729 772 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 524 657 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 524 657 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement de la phase 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux tel que présenté, et sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 500 000 € pour les travaux d'aménagement et les acquisitions foncières estimés au total à 3 524 657 € HT.

Le conseil autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à cette demande et demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourra être attribuée.

### 3.2 Parc d'activités de Montfray

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle qu'afin de renforcer le réseau d'électricité du parc d'activités de Montfray à Fareins, des travaux de raccordement électrique au poste source de Villefranche-sur-Saône ont été rendus obligatoires. Ces travaux, qui auraient dû se faire en 2015, ont été reportés par ERDF en raison des autorisations nécessaires pour leur réalisation.

Le montant de ces travaux est de 455 745 € HT, montant inscrit au budget principal 2016 de la CCDSV.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de l'Ain au titre de son schéma de développement économique et concernent le soutien aux travaux des zones d'activités de rang intercommunal. Une subvention de 20 % du montant des travaux plafonnés à 2 M€ HT peut être sollicitée. Ce taux peut être bonifié de 5 % si le projet est inscrit dans le cadre d'un SCOT, ce qui est le cas pour le Parc d'activités de Montfray.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux ERDF Raccordement poste source Villefranche	455 745 €	CDA (25 %)	113 936 €
		CCDSV	341 809 €
<b>TOTAL</b>	<b>455 745 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455 745 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve le plan de financement de renforcement du réseau électrique du parc d'activités de Montfray à Fareins, par raccordement au poste source de Villefranche-sur-Saône tel que présenté ci-dessus et sollicite du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 25 % du montant de ces travaux estimés à 455 745 € HT, soit 113 936 € d'aide.

Le conseil autorise le président à signer toute pièce nécessaire à cette demande et sollicite l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourra être attribuée.

## 4. PROJET DE CRECHE A MONTFRAY - FAREINS (ANNEXE 2 : SYNTHESE DU PROJET)

Mme Anny SANLAVILLE, Vice-Présidente chargée de l'Action sociale et du Logement, rappelle qu'un diagnostic petite enfance a été réalisé en 2015, montrant les besoins croissants du territoire en places de crèches. A la rentrée 2015, 237 enfants étaient sur liste d'attente dans les structures petite enfance existantes, soit une augmentation de 64 % par rapport à l'année précédente.

Il est également rappelé que suite à ce diagnostic, le Conseil communautaire du 26 octobre 2015 a retenu le site de Montfray à Fareins pour réaliser un multi-accueil et un RAM (Relais assistants maternels).

Le Bureau du 28 avril 2016 a permis d'affiner la définition du projet et de comparer plusieurs scénarios pour dimensionner le projet et prévoir le mode de gestion. Ces différents éléments sont présentés en séance.

Il est à présent nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre, qui permettront de chiffrer le montant des travaux et de présenter les demandes de subventions auprès des financeurs : Caisse d'allocations familiales (CAF), Conseil départemental de l'Ain et Etat (fond de soutien à l'investissement, DETR...). Le montant des subventions attribuées par la CAF est conditionné par la réalisation de cette étape.

Au préalable, le conseil doit définir le nombre de places de l'équipement dont dépend l'enveloppe financière de l'opération.

Il est précisé que le conseil communautaire sera consulté aux différentes phases du projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	36 places + RAM
VRD	100 000
Travaux	1 331 200
Mobilier et équipement	159 744
Maîtrise d'oeuvre	159 744
Autres missions MOE	66 560
Imprévus	66 560
Total HT	1 883 808
<b>Total TTC</b>	<b>2 260 570</b>
<b>Recettes</b>	
CAF crèche	388 800
CAF RAM	194 688
CD01 crèche	90 000
CD01 RAM	5 000
FCTVA	370 824
<b>Total Recettes</b>	<b>1 049 312</b>
<b>Autofinancement CCDSV</b>	<b>1 211 258</b>

A la demande de M. Frédéric VALLOS, Mme Anny SANLAVILLE précise le calendrier : Construction sur 2017 et 2018, ouverture en 2018, fonctionnement en année pleine en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 36 voix POUR et une voix CONTRE (Olivier EYRAUD), approuve le projet de réalisation d'un multi-accueil de 36 places comprenant un relais assistants maternels, sur le parc de Montfray à Fareins sur des terrains appartenant déjà à la CCDSV.

Le Conseil arrête le montant de l'enveloppe financière du projet à 2 260 570 € TTC, étant précisé que ce montant devra être optimisé à l'occasion des études de maîtrise d'œuvre.

Enfin le Conseil adopte le plan de financement prévisionnel global du projet incluant les aides de la CAF et du Conseil départemental de l'Ain pour le multi accueil et le RAM, et laissant un autofinancement prévisionnel de la CCDSV à hauteur de 1 211 250 € à ce stade.

## 5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Brigitte COULON, Présidente de séance, indique que les commissions ont examiné les demandes de subventions des associations pour 2016 et donne la parole à chaque vice-président qui présente les propositions du Bureau pour les demandes relevant de sa délégation.

Mme Anny SANLAVILLE rappelle que les associations dont les missions ne concernent pas les compétences de la CCDSV, ne peuvent pas être aidées par la CCDSV.

Concernant les associations œuvrant dans le domaine de la culture et du patrimoine, Mme Marie Jeanne BEGUET précise que la Fanfare de Frans réalisera plusieurs concerts dans les communes. L'association Privals réalise un travail important d'animation sur le patrimoine et sa restauration, notamment sur les fresques du café de Trévoux. Elle précise aussi que la subvention à l'association les Rives du temps est plus élevée en 2016 qu'en 2015 puisque le spectacle son et lumière a lieu une année sur deux. La subvention baissera en 2017.

M. Frédéric VALLOS sollicite une subvention de 500 € pour la Commune de Saint Didier de Formas pour la restauration du monument de la résistance de Roussille. Il est rappelé que toute demande de subventions doit être accompagnée d'exposé de l'action prévue, de justificatifs des dépenses envisagées, du budget prévisionnel (dépenses/recettes) et des comptes du bénéficiaire. Le versement de la subvention se fait également sur la base des justificatifs des dépenses effectuées. La commune de Saint Didier présentera donc sa demande en suivant la procédure.

Le principe de l'attribution de 500 € au profit de la commune de Saint Didier sur Formans pour la restauration du monument sur la résistance est retenu sous réserve de la présentation d'une demande justifiée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accorde aux associations pour 2016 les subventions suivantes :

Demandeur	Objet	Subvention 2016 (€)	Vote / Observations
<b>Compétences Communautaires</b>			
AFR Reyrieux	Fonctionnement annuel 2015 et 2016	3 300	Accord unanimité
Office de Tourisme Ars – Trévoux Saône Vallée	Fonctionnement annuel	175 000	Accord unanimité Avance versée : 95 000€ (délib n° 2016C02)
Val Horizon / équipements petite enfance à Trévoux, St Didier, et Parcieux	Fonctionnement de l'ensemble des structures (3) et RAM (2)	422 000	Accord unanimité (35 votants) ; M. RAYMOND ne participe pas au vote Avance versée : 169 200 € (40 % selon convention)
	Investissement matériels	1 600	Accord unanimité (35 votants) M. RAYMOND ne participe pas au vote
Espace talançonnais / équipement petite enfance à Reyrieux	Fonctionnement 1001 étoiles	164 000	Accord unanimité Avance versée : 65 880 € (40 % selon convention)
	Investissement matériels	1 500	Accord unanimité
MJC Reyrieux	Action de prévention pour les jeunes	1 000	Accord unanimité
Harmonie de Trévoux - Ecole de musique	Fonctionnement annuel	61 500	Accord unanimité
Ecole de musique de Fareins	Fonctionnement annuel	15 000	Accord unanimité
Batterie Fanfare de Frans	Fonctionnement annuel	1 400	Accord unanimité
Val de Saône Dombes Initiative (VSDI)	Fonctionnement annuel	18 107	Accord unanimité
Mission Locale Jeunes	Fonctionnement annuel	17 000	Accord unanimité
Val Horizon	Fonctionnement Coopérative Activité Emploi (CAE)	5 000	Accord unanimité (35 votants) ; M. RAYMOND ne participe pas au vote
PRIVALS	Conseil technique sur le petit patrimoine	1 500	Accord unanimité
Les Passeurs	Cinéma	22 000	Accord unanimité
AGESEF	Fonctionnement annuel	1 000	Accord unanimité ; Provision (demande non parvenue)
SPINOSA	Exposition itinérante JEP 2016	200	Accord unanimité
<b>Image de la communauté</b>			
Association Madassokoba	Coopération décentralisée au Mali	1 500	Accord unanimité
Association « les Rives du Temps »	Spectacle « les médiévales » 2016	5 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
ASTRID	Mise en valeur du patrimoine du territoire	1 500	Accord unanimité (35 votants) ; Mme MJ BEGUET ne participe pas au vote
MJC « Le trait d'union »	« Le chœur des entreprises »	2 000	Accord unanimité
	Festival « les éclatantes »	1 800	Accord unanimité

Jazz à Fareins	Festival de Jazz	1 800	Accord unanimité
Art Fareins	Biennale « sculptures et jardins »	1 800	Accord unanimité
Compagnie Berlimbinbroque	Festival de théâtre amateur	1 800	Accord unanimité
Comit'Actes	Festival de musiques actuelles : De l'Ain à l'autre	1 800	Accord unanimité
Patrimoine des pays de l'Ain	L'Ain de château en château	500	Accord unanimité

Mme Brigitte COULON demande qu'à l'avenir les attributions de subventions aux associations soient votées avant le vote du budget principal afin de faire concorder les crédits sollicités et les crédits disponibles dans le budget.

## 6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES POUR L'ACHAT D'OUVRAGES POUR LES BIBLIOTHEQUES

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que depuis 2015, la CCDSV verse aux communes ayant des bibliothèques une subvention, afin que celles-ci achètent des documents (livres, CD, DVD) qui circulent ensuite sur l'ensemble du réseau de lecture publique de Dombes Saône Vallée.

En 2015, le montant de ces subventions avait été calculé sur la base du montant des achats des bibliothèques l'année précédente (2014).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'attribuer aux communes les subventions suivantes pour l'acquisition d'ouvrages destinés au réseau de lecture publique :

COMMUNE	SUBVENTION ATTRIBUEE
AMBERIEUX	1 753
ARS-SUR-FORMANS	1 343
BEAUREGARD	845
CIVRIEUX	1 797
FAREINS	5 298
FRANS	795
MASSIEUX	2 154
MISERIEUX	2 430
REYRIEUX	5 773
SAVIGNEUX	813
SAINT BERNARD	1 755
SAINT DIDIER DE FORMANS	2 357
SAINTE EUPHEMIE	1 602
SAINT JEAN DE THURIGNEUX	780
TOUSSIEUX	698
VILLENEUVE	807
<b>TOTAL</b>	<b>31 000</b>

## **7. REJETS DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DU SMICTOM A MISERIEUX**

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, indique que le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (déchets ménagers et assimilés) du SMICTOM, situé à La Thorine à Misérieux, disposait de la part de la CCSV d'un arrêté et d'une convention spéciale de déversement dans le réseau d'assainissement collectif de la CCSV jusqu'au 03/03/2013, pour traiter ses effluents dans la station d'épuration de Saint Didier de Formans. La convention est donc obsolète.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'exploitation du site court jusqu'en juin 2018. Pour fermer son site et obtenir un nouvel arrêté préfectoral de suivi du site, le SMICTOM doit présenter les conditions de rejet des effluents qui doivent elles-mêmes être fixées dans un nouvel arrêté et une nouvelle convention avec la CCDSV.

Cet arrêté est donc nécessaire à la réalisation de travaux de couverture du site, eux-mêmes préalables à la cessation des activités du CSDU de la Thorine à Misérieux.

Des discussions ont eu lieu avec le SMICTOM, en vue du renouvellement de la convention de rejet des effluents non domestiques du CDSU dans le réseau d'assainissement collectif de la CCDSV. Une nouvelle convention a été établie, celle-ci prévoit :

- La remise en route des turbines d'aération des bassins de décantation avant rejet des effluents dans le réseau ;
- La réalisation d'analyses complètes sur les lixiviats en sortie de bassin 4 fois par an ;
- Le curage des bassins tous les 3 ans ;
- Des pénalités en cas de dépassement des limites (débits + paramètres) ;
- Un principe de révision à tout moment ;
- Une durée d'un an renouvelable 2 fois 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve le projet de convention fixant les conditions de rejet des effluents du Centre de Stockage de Déchets Ultimes (déchets ménagers et assimilés) du SMICTOM, situé à La Thorine à Misérieux, dans le réseau d'assainissement de la CCDSV.

M. Etienne SERRAT précise que la remise en marche des turbines d'aération du site aura pour conséquence le dégagement de mauvaises odeurs dans les réseaux et donc générera certainement des plaintes des riverains du chemin de la Thorine. M. Bernard REY précise que si le site est couvert comme cela est prévu, les eaux de pluie ne percoleront plus à travers les déchets et le volume de jus devrait diminuer.

## **8. SERVITUDE DE PASSAGE ERDF POUR LA DESSERTE DE LA STATION D'EPURATION A MASSIEUX**

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, indique qu'ERDF sollicite de la Communauté de communes une servitude de tréfonds pour le passage de ses réseaux de distribution qui alimentent notamment la station d'épuration des bords de Saône à Massieux.

Cette servitude concerne les parcelles A1449 et A1450 à Massieux, propriété de la CCDSV suite à la dissolution du syndicat d'assainissement RPM, et fera l'objet d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur les parcelles A1449 et A1450 à Massieux, appartenant à la CCDSV par transfert des biens du syndicat d'assainissement RPM.

De plus, le Conseil autorise le président à signer l'acte notarié authentifiant cette servitude.

## 9. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORTS URBAINS SAONIBUS DE 2016 A 2022

En l'absence de M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé des Transports, Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise les services de transports scolaires sur une partie de son territoire correspondant à l'ancienne CCSV. Les marchés pour l'exploitation de ces services arrivant à échéance en août 2016 d'une part, et les communautés de communes Saône Vallée et Porte ouest de la Dombes ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'autre part, une consultation par appel d'offres ouvert de niveau européen a été faite pour ces services de transports scolaires à partir de la rentrée de septembre 2016, sur les 19 communes de la CCDSV.

Cette consultation portait sur deux lots : lot 1 tranche ferme et lot 2 tranche ferme et une prestation supplémentaire éventuelle (PSE ou option) et 1 tranche conditionnelle.

Le coût total de l'exploitation de ces futurs services scolaires a été estimé à 600 000 € HT/an, soit environ 3.6 Millions d'euros pour six ans.

La consultation portait sur :

Lot 1 : Desserte des communes de Saint Jean de Thurigneux / Civrieux / Massieux / Parcieux / Reyrieux / Toussieux / Trévoux pour les établissements scolaires du lycée Val de Saône à Trévoux / le centre Sidoine à Trévoux et le collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Lot 2 : Desserte des communes de Saint Didier de Formans / Saint Bernard / Sainte Euphémie / Misérieux / Saint Jean de Thurigneux / Toussieux / Reyrieux pour les établissements scolaires du lycée Val de Saône à Trévoux / du lycée Cibeins à Misérieux / le centre sidoine à Trévoux et le collège Jean Moulin à Trévoux.

Ce lot comporte une tranche conditionnelle et une prestation supplémentaire éventuelle (option).

Tranche Conditionnelle : Desserte des communes de Misérieux / Sainte Euphémie / Saint Didier de Formans / Saint Bernard / Ambérieux en Dombes / Rancé / Toussieux pour le lycée Val de Saône de Trévoux.

PSE : Desserte des communes de Misérieux / Sainte Euphémie pour les établissements scolaires de centre Sidoine et le collège Jean Moulin de Trévoux.

Trois entreprises ont répondu au lot 1 et deux entreprises au lot 2.

La commission d'appel d'offres du 9 mai 2016, qui précédait le conseil, a attribué le marché à la société « Autocars MAISONNEUVE » pour les deux lots 1 et 2 avec la PSE du lot 2. Le montant estimé du marché pour une durée de 6 ans est de 3 070 474.26 € HT décomposé comme suit :

- Lot 1 Tranche ferme : pour un montant estimé de 238 014 € HT/ an (variable selon le nombre de jours calendaires), soit un total 1 428 085.80 € HT sur 6 ans.
- Lot 2 Tranche ferme : pour un montant estimé de 253 000 € HT / an (variable selon le nombre de jours calendaires), soit un total 1 518 000 € HT sur 6 ans.
- Lot 2 PSE : pour un montant estimé 20 731.6 € HT/an, soit un total de 124 389.5 € HT sur 6 ans

La tranche conditionnelle 1 visant à assurer des services encore réalisés par le Conseil départemental de l'Ain pourra être levée ultérieurement, en fonction des discussions engagées avec ce dernier.

Ces marchés ont une durée de six ans et rentrent en vigueur à partir de la rentrée scolaire de septembre 2016 conformément aux calendriers de l'éducation nationale et prennent fin au terme de l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le président à signer les marchés à intervenir avec la société « Autocars MAISONNEUVE » pour un montant estimé de :

- 1 428 086 € HT sur 6 ans pour le lot 1
- 1 642 388 € HT (tranche ferme 1 518 000 € HT et PSE 124 389 € HT) sur 6 ans pour le lot 2

De plus, le conseil autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ces deux marchés et notamment les avenants ultérieurs et tranches conditionnelles à lever.

## 10. DECISIONS MODIFICATIVES

### 10.1 Budget principal : Décision modificative n°1 :

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente cette décision modificative qui porte sur les dépenses de fonctionnement, lesquelles augmentent au compte 73921-01 attributions de compensation de 53 800 € (le montant initial tenait compte des attributions négatives qui sont en réalité perçues en recettes). Cette écriture est compensée par une réduction du virement entre sections et en investissement par la baisse des dépenses imprévues et la comptabilisation d'une recette omise lors du budget initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2016 suivante :

				FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
D	023	023	01	Virement à la section d'inv.	-53 800,00	
D	014	73921	01	Attributions de compensation	53 800,00	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
R	39	23	2314	5231	Travaux op 39 Locaux d'insertion		28 365,10
D		020	020	01	Dépenses imprévues	-25 434,90	
R		021	021	01	Virement de la section de Fonct.		-53 800,00
					<b>TOTAL</b>	<b>-25 434,90</b>	<b>-25 434,90</b>

### 10.2 Budget assainissement collectif :

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente la proposition de décision modificative n°1 qui s'équilibre :

- En section d'investissement (dépenses et recettes) à 425 300 €

Cette décision modificative permet de réaliser des écritures de transferts préalables à celles des amortissements et des écritures de régularisation des avances forfaitaires (chap 040 à 041 transfert à l'intérieur de la section et non entre sections) et enfin une inscription de crédits de 2 100 € sur l'opération 41 (Saint Bernard-Quartier des Erables) compensée par une diminution des crédits des dépenses imprévues de la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2016 suivante :

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
D	41	23	2315	811	Travaux	2 100,00	
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues	-2 100,00	
R	56	041	2315	81219	Travaux		25 300,00

D	HO	041	2315	81219	Travaux	25 300,00	
R	HO	040	2315	01	Travaux		200 000,00
D	HO	041	2315	01	Travaux	200 000,00	
D	HO	040	238	01	Avances forfaitaires	200 000,00	
R	HO	041	238	01	Avances forfaitaires		200 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>425 300,00</b>	<b>425 300,00</b>

### 10.3 Budget aménagement des zones d'activités :

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 28 000 €.

Cette décision modificative permet d'inscrire des crédits d'un montant de 28 000 € pour une écriture de stock supplémentaire en fonctionnement (compte 7133 en recettes fonctionnement et compte 3351 en dépenses d'investissement) équilibrée grâce aux virements entre sections.

Elle permet aussi d'inscrire les crédits nécessaires (2 800 €) pour régulariser les écritures de TVA de 2015 en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 35 voix POUR et une ABSTENTION (Michel RAYMOND) adopte la décision modificative n° 1 du budget Aménagement des zones d'activités 2016 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R		n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
R		042	7133	01	Intégration du stock au 31/12/2016		28 000,00
D			023	01	Virement à la section d'investissement	28 000,00	
D		65	658	01	Charges diverses de gestion courante	2 800,00	
D		60	608	01	Frais accessoires	-2 800,00	
					<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00</b>	<b>28 000,00</b>
					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
D		040	3351	01	Intégration du stock au 31/12/2016	28 000,00	
R			021	01	Virement à la section d'investissement		28 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00</b>	<b>28 000,00</b>

### 10.4 Budget immobilier d'entreprises :

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 dont la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent à 5 700 €.

Cette décision modificative permet de réaliser des régularisations des crédits inscrits en amortissements pour les immobilisations et les subventions (+/- 5 700 €), et pour permettre la prise en compte de nouveaux amortissements sur les immobilisations (+16 503,82 € et -92 632,18 €). L'équilibre est assuré par une réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 du Budget Immobilier d'entreprises 2016 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér	n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
D		042	6811	01	Amortissement des immobilisations	16 503,82	
R		042	777	01	Amortissement des immobilisations		5 700,00
			023	01	Virement à la section d'invest.	-10 803,82	
					<b>TOTAL</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>
					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
R	HO	040	28132	01	Amortissement des immobilisations		109 136,00
R	HO	040	28138	01	Amortissement des immobilisations		-92 632,18
D	HO	040	13913	01	Amortissement des subventions d'équipement	5 700,00	
R	HO		021	01	Virement de la section de fonctio.		-10 803,82
					<b>TOTAL</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>

## 11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (ANNEXE 3 : TABLEAU)

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, indique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée afin de créer les emplois suivants :

- ✓ au sein du service technique, un emploi au grade de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, chargé notamment de la maintenance et de l'entretien des équipements et du patrimoine bâti,
- ✓ au sein du service technique, un emploi au grade de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, chargé notamment des VRD, de l'aménagement et de l'habitat,
- ✓ au sein du service assainissement, un emploi au grade de technicien territorial (catégorie B) à temps complet, chargé notamment du SPANC et du fonctionnement du service,
- au sein du service administration générale-finances, un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat aidé (CUI CAE) en référence au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet, chargé notamment de l'accueil du public et des finances, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 pour une durée de 12 mois renouvelable de manière expresse.

M. le Vice-Président informe également le Conseil que l'emploi au grade d'attaché territorial de chargé de mission pour les contrats tourisme régionaux et la mise en œuvre de la politique touristique occupé par un agent en contrat à durée déterminée pendant 6 ans, sera occupé par le même agent à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée avec maintien de la mission et de la rémunération (IM 524).

Enfin, un agent sera nommé fonctionnaire stagiaire sur un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, déjà présent dans le tableau des emplois de la collectivité et affecté au service Finances à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 en tant que chargé de la comptabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de modification du tableau des emplois telle qu'elle figure en annexe.

## 12. DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEANTS AU SMICTOM (BEAUREGARD)

Mme Brigitte COULON informe le conseil de la démission de deux délégués suppléants au comité syndical du SMICTOM pour la commune de Beauregard.

La commune de Beauregard propose les candidatures de M. Yoann THOMAS et de M. Yann DABROWSKI à ces postes. Aucun autre candidat ne s'est fait connaître avant le conseil, ou pendant la séance.

Il est décidé de ne pas procéder au vote secret pour ces désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, élit M. Yoann THOMAS et de M. Yann DABROWSKI en qualité de délégués suppléants au comité syndical du SMICTOM.

## 13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE TERRAIN PARC D'ACTIVITES DE TREVOUX – LINEAX – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 MARS 2016 (ANNEXE 4 : PLAN CADASTRAL)

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que par délibération 2016C30 du 24 mars 2016, le Conseil communautaire a approuvé la vente de la parcelle AB 742 à la société LINEAX pour une surface de 1 709 m<sup>2</sup>.

Suite à un découpage ultérieur de parcelles dans cette partie de la commune de Trévoux, il s'avère que le terrain vendu à la société LINEAX est en réalité composé de deux parcelles AB 742 (1 484 m<sup>2</sup>) et AB 942 (225 m<sup>2</sup>). Il convient donc de modifier la délibération du 24 mars 2016 en précisant que la vente à LINEAX porte sur ces deux parcelles pour une surface globale de 1 709 m<sup>2</sup>.

Les autres éléments de la vente demeurent inchangés :

- Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m<sup>2</sup>.
- Prise en charge par LINEAX des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT.
- Prise en charge par LINEAX des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6 029,42 € HT.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant :

Surface vendue (m <sup>2</sup> )	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%) €/m <sup>2</sup>
	€/m <sup>2</sup>	Montant	€/m <sup>2</sup>	Montant		
1 709	35,59	60 823,31	40,96	70 000,00	9 176,69	1 835,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité rapporte la délibération 2016C30 du 24 mars 2016, portant sur la vente de la parcelle AB 742 à la société LINEAX pour une surface de 1 709 m<sup>2</sup>. Il approuve la vente à la société LINEAX ou toute autre entité qui lui serait substituée, des deux parcelles AB 742 (1 484 m<sup>2</sup>) et AB 942 (225 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 1 709 m<sup>2</sup> aux conditions financières suivantes :

- Prix forfaitaire de 70 000 € HT pour 1 709 m<sup>2</sup>,
- Prise en charge des frais de raccordements aux réseaux eaux usées et eau potable, réalisés par la CCDSV pour un montant de 7 097 € HT,
- Prise en charge des frais d'extension du réseau électrique réalisés par la CCDSV pour un montant de 6 029,42 € HT.

Enfin, le conseil autorise le président à signer l'acte authentique de vente de ces parcelles ainsi que toute pièce se rapportant à cette vente.

#### **14.QUESTIONS DIVERSES**

M. Olivier EYRAUD s'inquiète de la présence des gens du voyage sur le terrain de Brossette à Reyrieux. M. Richard SIMMINI précise que l'occupation étant faite sur un terrain est privé, la CCDSV ne peut pas intervenir pour les faire évacuer. C'est au propriétaire de prendre les mesures pour faire évacuer sa propriété (plainte, négociations, ...). M. Marc PECHOUX signale que la commune de Trévoux a mis à disposition des containers de poubelles pour éviter la dispersion des déchets.

Mme Marie Jeanne BEGUET demande que soit affiché dans la salle du conseil le mode connexion WIFI pour les conseillers utilisant leur ordinateur ou tablette en réunion.

**Le Président,  
Bernard GRISON**

**Vente des locaux Michaud (Parc d'activités de Trévoux)**

Conseil du 9 mai 2016

**Annexe 1**

**1. Contexte du dossier**

Une partie des locaux « Michaud », ex société Combrichon, situés 114 avenue de Forquevaux, sur le parc d'activités de Trévoux, a été acquise par la CCSV en 2012. L'autre partie ayant été rachetée par le SMICTOM afin d'y installer la Recyclerie ainsi que son siège social.

Montant total de l'acquisition : 782 423 € répartis ainsi :

- 770 000 € acquisition ;
- 10 956 € émoluments (notaire)
- 1 467 € frais de géomètre

La CCSV a bénéficié d'une subvention de 231 000 € de l'Etat (DETR).

**Le reste à charge pour la CCDSV est donc de : 551 423 €**

L'objectif de cette acquisition était de permettre le transfert de l'entreprise LANGLADE et PICARD, actuellement située sur le futur emplacement de la gare du projet ferroviaire Lyon-Trévoux. Cette acquisition a été conduite en accord avec cette entreprise qui s'était engagée en 2012 par courrier à signer un compromis de rachat de ce bâtiment.

En 2015, la société Langlade et Picard, ne disposant pas des moyens de son transfert, n'a pas donné de suite à ce rachat. La CCDSV lui avait en effet donné une date butoir pour fin mars 2015 pour se prononcer définitivement.

La CCDSV a donc décidé de mettre en vente ces locaux dans le courant de l'année 2015.

**2. Descriptif des locaux (Voir plan ci-dessous)**

**Secteur jaune : CCDSV**

- Parcelle AB 467 : 7 245 m<sup>2</sup>
- Superficie totale du bâtiment mis à la vente : 2 729 m<sup>2</sup>
- Dates de construction : 1989 et extension 1995
- A noter : le 22 septembre 2015, la CCDSV a signé avec le SMICTOM une convention précaire de mise à disposition de 400 m<sup>2</sup>, à titre gratuit et pour une durée de 1 an, dans le cadre de son projet de développement de la recyclerie papier. Cette convention peut être résiliée moyennant un préavis de 2 mois ou de 1 mois en cas de force majeure.

**Secteur mauve : SMICTOM**

- Parcelle AB 468 : 6 333 m<sup>2</sup>
- Superficie bâtiment : 1480 m<sup>2</sup> + petite maison annexe

**Secteur hachuré vert**



### 3. Structures intéressées par l'acquisition des locaux Michaud

Deux structures sont intéressées pour l'acquisition de ces locaux. Il est donc proposé au Bureau de donner son avis sur la structure qui sera retenue pour la vente.

- CARTONNAGES HALLER une entreprise lyonnaise dont le dirigeant habite à Saint Didier-de-Formans.
- VAL HORIZON pour un pôle d'activités dédié à l'économie sociale et solidaire.

#### **ENTREPRISE CARTONNAGES HALLER**

L'entreprise Cartonnages Haller est experte en emballage cartons depuis 30 ans. Elle fabrique des petites et moyennes séries et fait également du sur-mesure. Elle produit notamment :

- des boîtages de luxe,
- des caisses américaines,
- des boîtes pliantes,
- des Boîtes cloches,
- des Plaques découpées – Croisillons.

Elle est actuellement située à Vaulx en Velin.

L'entreprise est active dans les secteurs suivants :

- Soierie,
- Orfèvrerie,
- Matériel médical,
- Vins & spiritueux,
- Cosmétique,
- Editions...

Elle fabrique aussi des cartonnages de luxe pour des entreprises suisses.

L'entreprise souhaite se développer et acquérir de nouvelles machines, ses locaux actuels ne le permettant pas. Ses clients sont en attente de l'accroissement de ses capacités de production.

De plus, le dirigeant habite notre territoire et souhaite se rapprocher de son lieu d'habitation.

<b>Entreprise</b>	Cartonnages HALLER est une entreprise familiale. La reprise sera assurée par Audric HALLER domicilié à Saint-Didier-de-Formans.
<b>Effectif</b>	15 personnes L'entreprises prévoit d'embaucher et de former une 10 <sup>e</sup> de personnes sur le territoire CCDSV - ses salariés actuels ne pouvant pas tous se déplacer.
<b>CA 2015</b>	1,2 M€
<b>Projet</b>	Acquisition de l'ensemble de la parcelle AB 467 et des bâtiments existants soit un bâtiment de 2.315 m <sup>2</sup> ainsi que l'extension de 414 m <sup>2</sup> . Acquisition immédiate. Question posée : libération des locaux mis à disposition gratuite au SMICTOM
<b><u>Demandes de l'entreprise</u></b>	L'entreprise souhaite s'installer en août 2016 L'entreprise demande des garanties quant à la disposition de la servitude de passage. Sollicite aide de la collectivité pour les recrutements
<b>PROPOSITION D'ACHAT (au plus vite)</b>	<b>555.000 €</b>

## VAL HORIZON - PROJET « Local lab »

**Projet :** l'association Val horizon, dans le cadre du Pôle territorial Dombes Innov, souhaite réunir sur un même site des activités actuellement éparpillées sur Trévoux et dont les locaux ne sont pas adaptés. Elle souhaite de plus compléter son offre de proximité par l'installation d'une crèche inter-entreprises (lien club entreprises) et créer un laboratoire d'innovation sociale dédié au développement économique local.

Les locaux Michaud qui jouxtent la Recyclerie représentent une localisation adaptée à ce projet en plein cœur du parc d'activités. Ce laboratoire social vise à conforter et développer des services de proximité pour les habitants, les entreprises et leurs salariés.

### Installation des activités existantes :

- Val horizon,
- Elan création (coopérative d'activités),
- Serv'emploi/Serv'domicile, structure d'insertion des publics
- Saône Vallée proximité,
- Epicerie solidaire

### Installation de nouvelles activités :

- Espaces de co-working
- Conciergerie d'entreprises
- Fournil BIO
- Crèche d'entreprises
- Recyclerie créative
- Espace solidarité (Croix Rouge, Secours catholique)

<b>Effectif prévu</b>	115 emplois sur le site dont 42 créations (essentiellement personnes en insertion)		
	<b>Emplois permanents</b>	consolidation	37
		création	25
	<b>Insertion et professionnalisation</b>	consolidation	36
		création	17
<b>Acquéreur</b>	Val horizon via une société à créer de type société coopérative d'intérêts collectifs		
<b>Budget prévisionnel du projet</b>	1 380 000 euros		
<b>Projet</b>	Acquisition de l'ensemble de la parcelle AB 467 et des bâtiments existants soit un bâtiment de 2.315 m <sup>2</sup> ainsi que l'extension de 414 m <sup>2</sup> .		
<b>PROPOSITION D'ACHAT</b>	<b>555.000 €</b>  <b>Engagement pour une signature de l'acte avant le 31 juillet 2016</b>		

# **Crèche de Montfray : Définition du projet**

- 1 – Site choisi (rappel)**
- 2 - Nombre de places**
- 3 – Mode de gestion**
- 4 – Plan pluriannuel d'investissement**

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

Conseil communautaire – 9 mai 2016

# 1 – Site choisi (rappel)

Le Bureau du 10 déc 2015 a voté en faveur des secteurs 1 et 3.  
Après contact avec la SERL, le secteur 3 a été écarté.

Secteur 1 :  
Entrée Montfray sport

Secteur 3 : Zone de  
services du Parc d'activités



Secteur 2 :  
Est  
Montfray sport

# 1 – Site choisi : avantages

- Proche de la départementale, mais en dehors du trafic
- Parcelle plate, facile à aménager
- Mutualisation des parkings avec le complexe sportif
- Présence du gardien à proximité

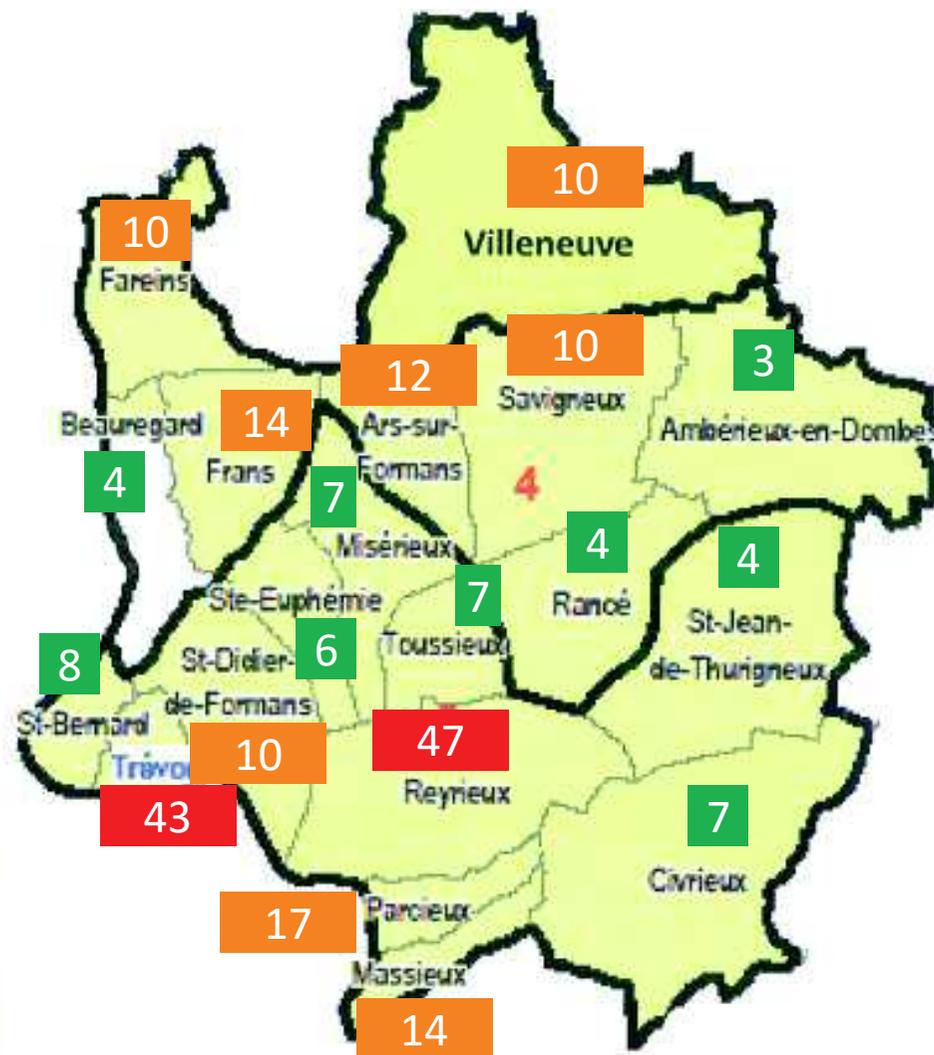
**Point à traiter : sécurisation de la route d'accès**



## 2 – Nb de places : rappel des besoins

Enfants sur liste  
d'attente en 2015 :  
237 (soit une  
augmentation de 64%  
par rapport à 2014)

**A noter : les  
demandes formulées  
sont inférieures aux  
besoins réels  
(certaines familles  
renoncent à s'inscrire  
sur liste d'attente)**



Source : Associations Val Horizon et Espace Talançonnais, nov 2015

## 2 – Nb de places : comparatif investissement

Type de structure	24 pl + RAM	30 pl + RAM	36 pl + RAM	Règles de calcul
Dépenses				
Surface utile (SU)	397	446	512	Ratio CD01
SHON	515,8	579,8	665,6	Coefficient 1,3
VRD	100 000	100 000	100 000	Evaluation
Travaux	1 031 680	1 159 600	1 331 200	2000€ par m <sup>2</sup>
Mobilier et équipement 12%	123 802	139 152	159 744	12% des travaux
Maîtrise d'oeuvre 12%	123 802	139 152	159 744	12% des travaux
Autres missions MOE 5%	51 584	57 980	66 560	5% des travaux
Imprévus 5%	51 584	57 980	66 560	5% des travaux
Total HT	1 482 451	1 653 864	1 883 808	
<b>Total TTC</b>	<b>1 778 941</b>	<b>1 984 637</b>	<b>2 260 570</b>	
Recettes				
CAF crèche	259 200	324 000	388 800	10 800€ par place
CAF RAM	194 688	194 688	194 688	80% du coût du RAM hors MOE
CD01 crèche	60 000	75 000	90 000	2500€ par place
CD01 RAM	5 000	5 000	5 000	Forfait
FCTVA	291 818	325 560	370 824	16,404% du TTC
<b>Total Recettes</b>	<b>810 706</b>	<b>924 248</b>	<b>1 049 312</b>	
<b>Autofinancement CCDSV</b>	<b>968 236</b>	<b>1 060 389</b>	<b>1 211 258</b>	
% aides publiques	46%	47%	46%	Recettes/Coût total TTC

## 2 – Nb de places : comparatif fonctionnement

Type de structure	24 pl + RAM	30 pl + RAM	36 pl + RAM	Règles de calcul
Crèche				
Coût brut crèche (coût versé aux associations)	72 000	90 000	108 000	3000 euros par place (moyenne assos 2015)
Recettes CAF sur crèche	38 400	48 000	57 600	1600 euros par place (moyenne CEJ 2015)
<b>Coût net crèche</b>	<b>33 600</b>	<b>42 000</b>	<b>50 400</b>	
RAM				
Coût brut RAM	40 000	40 000	40 000	Moyenne 2015
Recettes CAF sur RAM	8 000	8 000	8 000	Moyenne CEJ 2015
<b>Coût net RAM</b>	<b>32 000</b>	<b>32 000</b>	<b>32 000</b>	
Charges liées aux locaux	3 000	4 000	5 000	
<b>Coût de fonctionnement / an</b>	<b>68 600</b>	<b>78 000</b>	<b>87 400</b>	-

**Remarque : en fonctionnement, économie d'échelle sur les grosses structures : 2260€ par place à la Maison de la petite enfance (48 pl.) et 5161€ par place à la micro-crèche Par-ci Par-là (11 places)**

# 3 – Mode de gestion

L'étude réalisée par le cabinet Guimet (mars 2016) a permis de comparer 3 modes de gestion :

## 1 - Convention avec association sans mise en concurrence :

Risque important d'une requalification en DSP.

## 2 – Marché public de service :

Le risque d'exploitation est porté par la CCDSV, ce qui n'incite pas le prestataire à travailler sur son taux d'occupation.

La procédure est moins souple que pour une DSP.

## 3 – Délégation de service public :

Le risque d'exploitation est porté par le concessionnaire.

La procédure est assez souple. Par contre, procédure longue, nécessité d'anticiper.

# 4 – Programme pluriannuel d'investissement

Hypothèse de travail : multi-accueil 36 pl + RAM, réhabilitation des deux crèches les plus vétustes (et énergivores)

Dépenses	DEPENSES PREVISION NELLES	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Multiaccueil 36 places + RAM</i>	2 260 570	150 000	1 000 000	1 110 570		
<i>Réhabilitation 1001 étoiles</i>	105 600				105 600	
<i>Réhabilitation Maison petite enfance</i>	92 400				92 400	
<b>Total</b>	<b>2 458 570</b>	<b>150 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 110 570</b>	<b>198 000</b>	<b>-</b>
Recettes	RECETTES PREVISION NELLES	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Multiaccueil 36 places + RAM</i>	1 049 312		300 000	400 000	349 312	
<i>Réhabilitation 1001 étoiles</i>	64 000					64 000
<i>Réhabilitation Maison petite enfance</i>	56 000					56 000
<b>Total</b>	<b>1 169 312</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>	<b>400 000</b>	<b>349 312</b>	<b>120 000</b>
<b>Reste à charge CCDSV (besoin de financement)</b>	<b>-1 289 258</b>	<b>- 150 000</b>	<b>- 700 000</b>	<b>- 710 570</b>	<b>151 312</b>	<b>120 000</b>

## Communauté de communes Dombes Saône Vallée

Tableau des emplois permanents  
arrêté au 09/05/2016

Emplois	Autorisés par le conseil	Pourvus	Grades ou cadre d'emploi	Catégorie	observations
<b>Filière administrative</b>					
Directeur Général Adjoint (Dir Admi Fin + RH)	1	1	Attaché principal	A	titulaire
Directeur du service Culture social	1	1	Attaché principal	A	titulaire
Responsable finances budgets annexes	1	1	Attaché principal	A	titulaire
Responsable Label Pays Art et Histoire	1	1	Attaché	A	titulaire
Chargé de mission Develp éco et ORC	1	1	Attaché	A	non titulaire (compétence spécifique)
Chargé de mission mise en œuvre des contrats touristiques régionaux, de la politique touristique et de tourisme adapté de la collectivité o	1	1	Attaché	A	emploi occupé par un CDD de 6 ans à c/ 01/096/2010 puis par un CDI à c/ du 01/08/2016
	1	0	Rédacteur chef	B	
Chargé de mission PAH et médiation	1	1	Rédacteur	B	non titulaire (compétences spécifiques)
Gestionnaire finances et marchés publics	1	1	Adjoint administratif de 1ère classe	C	titulaire
Gestionnaire ressources humaines	1	1	Adjoint administratif de 1ère classe	C	titulaire
Secrétaire de direction	1	1	Adjoint administratif de 1ère classe	C	titulaire
	1	0	Adjoint administratif de 1ère classe	C	
Gestionnaires finances, comptabilité , marché publics et accueil du public	7	5	Adjoint administratif de 2ème classe	C	titulaires
	dont : 2 TNC 17,5/35ème	dont : 1 TNC 17,5/35ème			
<b>Total filière administrative</b>	<b>19</b>	<b>15</b>			
<b>Filière technique</b>					
Directeur général des services	1	1	Ingénieur territorial principal	A	titulaire (sur emploi fonctionnel)
Directeur du service technique	1	1	Ingénieur territorial principal	A	titulaire
Directeur du service dévelop éco et tourisme	1	1	Ingénieur territorial principal	A	titulaire
Directeur du service aménag et transports	1	1	Ingénieur territorial principal	A	titulaire
Responsable service assainissement	1	1	Ingénieur territorial principal	A	titulaire
Chargé de mission habitat et opérations ponctuelles d'investissement	1	1	Ingénieur territorial	A	non titulaire (compétences spécifiques)
Chargé de mission assainissement opérations d'investissement	1	1	Technicien principal 2ème classe	B	non titulaire (compétences spécifiques)
Chargé de mission gestion des équipements et bâtiments intercommunaux	1	1	Technicien principal 2ème classe	B	non titulaire (compétences spécifiques)
Technicien principal 2ème classe	1	0	Technicien principal 2ème classe	B	
<b>Conseil du 9 mai 2016 : création de 1 emploi temps complet au service technique</b> , mission : maintenance et entretien des équipements et du patrimoine bâti,	1	1	<b>Technicien</b>	B	non titulaire (compétences spécifiques)
<b>Conseil du mai 2016 : création de 1 emploi à temps complet</b> au service technique, mission : chargé des VRD, de l'aménagement et de l'habitat	1	1	<b>Technicien</b>	B	non titulaire (compétences spécifiques)
<b>Conseil du 9 mai 2016 : création d'un emploi à temps complet</b> au service assainissement, mission : suivi notamment du SPANC et du fonctionnement du service	1	1	<b>Technicien</b>	B	non titulaire (compétences spécifiques)
contrôleur de travaux	1	0	Contrôleur de travaux	B	grade disparu emploi à supprimer
	1	0	Agent de maîtrise principal	C	
	1	0	Agent de maîtrise	C	
Entretien des bâtiments intercommunaux et gardiennage des installations sportives	6	3	Adjoint techniques de 2ème classe	C	titulaires
	dont : 2 TNC 20/35ème et 28/35ème	dont : 1 TNC 28/35ème			
<b>Total filière technique</b>	<b>22</b>	<b>14</b>			
<b>Filière culturelle</b>					
Directrice de l'espace culturel	1	1	bibliothécaire	A	titulaire
	1	0	Attaché de conservation du patrimoine	A	
responsable réseau arts musiques et images	1	1	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	titulaire
responsable secteur ados adulte	1	1	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	titulaire
gestionnaire secteur ados adulte	1	1	Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	titulaire
gestionnaire de secteur (ados-adultes ou jeunesse ou de réseau arts musiques et images)	7	6	Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	titulaires
	dont 1TNC 17,5/35ème	dont 1TNC 17,5/35ème			
<b>Total filière culturelle</b>	<b>12</b>	<b>10</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53</b>	<b>39</b>			

**Tableau des emplois non permanents  
arrêtés au 06/07/2015**

<i>Emplois</i>	<i>Autorisés par le conseil</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Référence à un grade ou un cadre d'emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Observations</i>
<b>Secteur Administration Générale</b>					
Conseil du 9 mai 2016 : création d'un emploi à temps complet : mission : accueil du public et finances	1	1	Adjoint administratif 2ème classe	C	Non titulaire dans le cadre d'un CUI/CAE ou autre dispositif (emploi aidé) , Durée 12 mois du 01/08/2016 au 31/07/2017 renouvelable de manière expresse pour 12 mois Rémunération au SMIC
<b>Secteur service technique</b>					
Chargé l'exploitation de l'assainissement collectif	1	1	Technicien	B	non titulaire (surcroît d'activité) à temps complet pour durée 12 mois à c/ du 01/09/2014 - IM 420 (conseil du 15/07/2014)
<b>Secteur Culturel</b>					
Chargé de l'accueil à la médiathèque	1	1	Adjoint du patrimoine 2ème classe	align="center">C	non titulaire (surcroît d'activité) à temps non complet 7/35ème pour durée 12 mois du 01/10/2014 au 30/09/2015 renouvelable pour la même durée
	à TNC 7/35ème	à TNC 7/35ème			
Chargé de la mise en œuvre du réseau des bibliothèques	1	1	Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	non titulaire à temps complet non titulaire dans le cadre d'un CUI/CAE ou autre dispositif, pour une durée 12 mois du 01/10/2014 au 30/09/2015 renouvelable expressément de la même durée rémunération au SMIC (Conseil du 22/09/2014)
<b>Secteur Tourisme</b>					
<b>Instruction droit des sols</b>					
Chargé de l'instruction droit des sols	1	0	Technicien	B	Agent non titulaire ( à temps complet pour une durée de 24 mois IM 420 (Conseil du 15/07/2014)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>			

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1228 T  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
Cachet du service d'origine :

**CERTIFICATION**

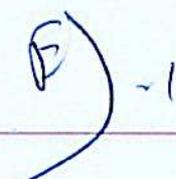
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

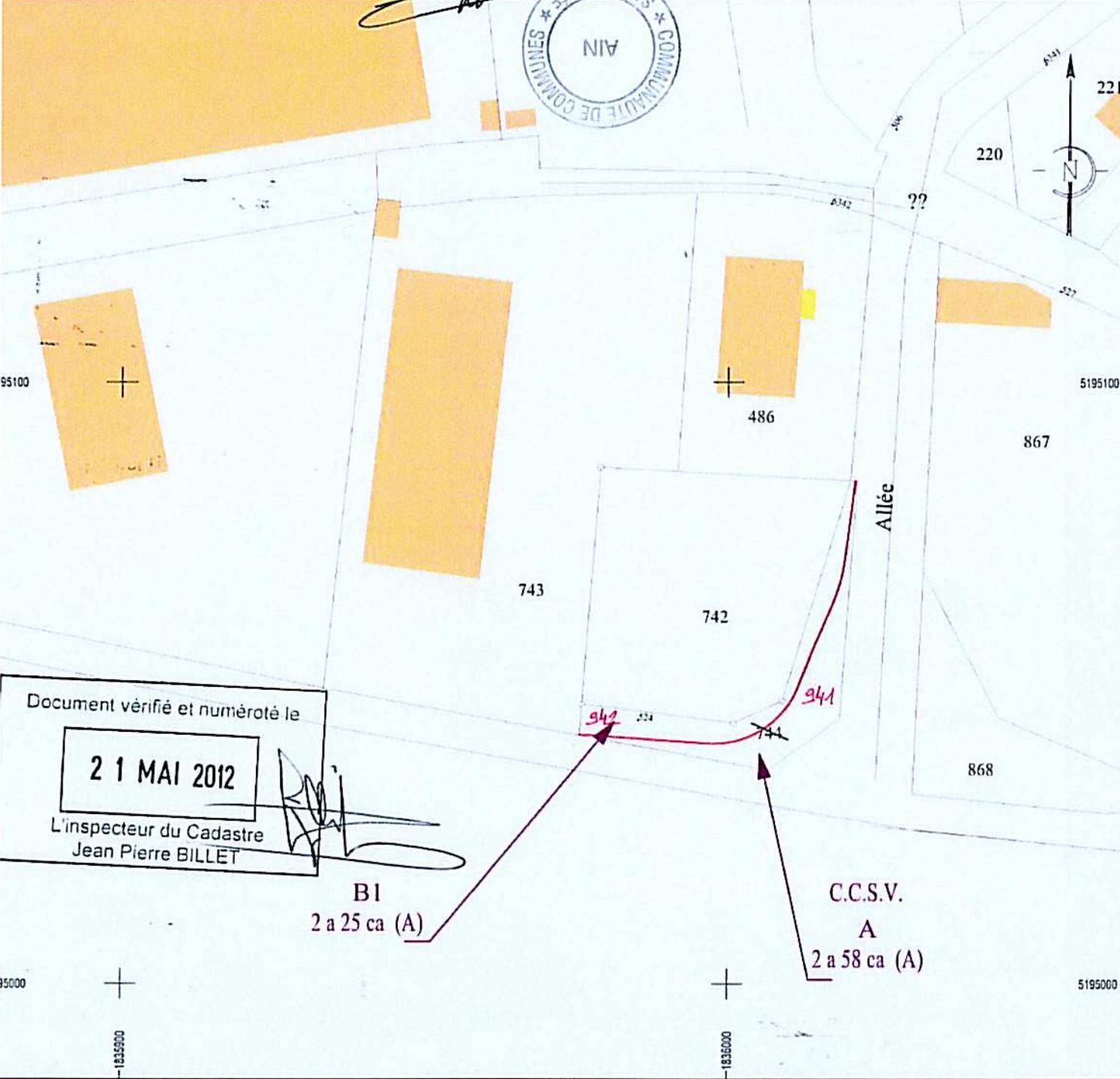
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/04/12, par ARPEGE Géomètres-Experts à TREVOUX
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A TREVOUX le 08/05/12  
CCSV François TAVERNIER le ALIÉCOT Amélie  
 Le 1<sup>er</sup> Vice-Président SCi

Qualité du plan : 1  
 Echelle d'origine : 1/2000  
 Echelle d'édition : 1/1000  
 Date de l'édition : 01/01/1961  
 Support numérique : .....

Document d'arpentage dressé par  
 ARPEGE Géomètres-Experts  
 à : TREVOUX  
 Date : 02/04/12  
 Signature :   
 E. BONNET

Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage. Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant plusieurs propriétaires).



Document vérifié et numéroté le  
**21 MAI 2012**  
 L'inspecteur du Cadastre  
 Jean Pierre BILLET

B1  
 2 a 25 ca (A)

C.C.S.V.  
 A  
 2 a 58 ca (A)

DATE	Division de la parcelle AB-744	DOSSIER
02/04/2012		11795